



Avis du CSEC sur le projet Genesys

Le CSEC est consulté sur le projet GENESYS visant à réorganiser et moderniser les moyens de la fabrication des éditions d'information de France Télévisions.

Le CSEC reconnaît le caractère nécessaire du renouvellement des régies, aujourd'hui vieillissantes, ainsi que l'intérêt potentiel de certains investissements techniques susceptibles d'améliorer la fiabilité des outils et de réduire les dysfonctionnements générateurs de stress pour les équipes.

Pour autant, à l'analyse du dossier transmis et au regard des conclusions de l'expertise habilitée, le CSEC considère que le projet, dans sa version actuelle, comporte des risques pour les conditions de travail, la santé des salariés et la pérennité des collectifs professionnels, et qu'il ne permet pas, en l'état, d'éclairer suffisamment les représentants du personnel sur ses conséquences réelles.

Le CSEC constate tout d'abord que le projet reste insuffisamment abouti sur des dimensions pourtant structurantes. Les contours de la future organisation, les contenus précis des postes, l'articulation entre les métiers, les glissements de tâches induits par l'automatisation et la polyvalence, ainsi que les modalités concrètes de la réduction des effectifs en régie demeurent largement flous. Cette absence de clarté fragilise la capacité des salariés à se projeter, alimente les inquiétudes et nourrit un sentiment d'incertitude préjudiciable à l'appropriation du projet.

Le CSEC relève en outre l'absence d'une analyse formalisée des risques professionnels induits par le projet, alors même que celui-ci transforme l'organisation du travail, les collectifs, les métiers et les responsabilités. Cette carence est d'autant plus préoccupante que les transformations envisagées – réduction très significative des effectifs en régie, montée de l'automatisation, mutualisation accrue des moyens, intensification de la polyvalence – sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la charge de travail réelle et de la charge mentale, une exposition accrue au stress en situation de direct, ainsi qu'une réduction des marges de manœuvre collectives, indispensables pour faire face aux imprévus éditoriaux et techniques.

Le CSEC alerte également sur les risques de manque de reconnaissance et d'appauvrissement du travail, en particulier pour les métiers fortement impactés par la suppression de postes ou

la dilution des expertises. La logique de polyvalence portée par le projet, si elle n'est pas accompagnée de véritables parcours de formation et de valorisation, risque de se traduire non par une montée en compétences, mais par une fragilisation des identités professionnelles, un sentiment de déclassement et un affaiblissement de l'expertise technique, pourtant au cœur de la qualité des productions.

S'agissant plus spécifiquement des équipes du pôle Outre-Mer, le CSEC souligne que le projet intervient dans un contexte de forte fatigue organisationnelle, consécutive à une réorganisation et un déménagements récents, encore insuffisamment digérés. Les modalités d'intégration à la Fabrique, la mutualisation des moyens et des personnels, ainsi que les incertitudes liées aux chevauchements de production font peser un risque sur les conditions de travail, l'autonomie des équipes et la préservation des collectifs, identifiés comme une ressource essentielle de soutien et de régulation du travail.

Enfin, le CSEC s'inquiète des impacts économiques et salariaux du projet, insuffisamment anticipés et objectivés : risque de baisse de rémunération lié à la diminution des heures de soirée et de week-end, incertitudes fortes sur le volume d'activité futur, notamment pour les intermittents, et absence de projections claires permettant aux salariés de se situer à moyen et long terme.

Au regard de ces constats, le CSEC formule les demandes suivantes :

- Élaborer et transmettre une analyse complète des risques professionnels, en associant le service QVCT et les salariés concernés. Puis définir un plan de prévention précis des risques induits par le projet.

Sur l'organisation du travail

- Associer les salariés et leurs représentants à la co-construction des futures organisations de travail, puis clarifier les organisations cibles par métier, ainsi que les glissements de tâches et leurs impacts.

Sur la phase de transition

- Définir une méthodologie claire de conduite du changement, intégrant :
 - o des périodes de montée en compétences progressives,
 - o des formations adaptées, incluant des temps de doublure,
 - o des marges de manœuvre suffisantes pour l'adaptation.
- Tirer pleinement les enseignements du déménagement et de la réorganisation Outre-Mer.

Sur les emplois, les parcours et les rémunérations

- Transmettre des projections d'effectifs détaillées, métier par métier, à horizon 2030.
- Garantir des parcours de reconversion et de formation qualifiante pour les salariés dont les fonctions disparaissent.

Sur la relation éditorial / fabrique

- Informer l'éditorial des nouvelles contraintes de la fabrique.
- Mettre en place des espaces de dialogue réguliers entre éditorial et techniques afin de limiter les tensions et sécuriser les conditions de travail en régie.
- Le CSEC demande également que soit étudiée une alternative d'aménagement des régies, intégrant les contraintes liées au positionnement des postes perpendiculairement au mur d'écrans.

Les élus constatent que le projet GENESYS entraîne d'ores et déjà des conséquences sur les conditions de travail et l'offre éditoriale de France 3 Paris Ile de France, contrairement aux affirmations de la direction. Cela a entraîné un mouvement de grève de 6 semaines et de nombreux accidents du travail. Cela confirme que le CSE d'établissement du Réseau France 3 aurait dû être consulté, ce qui n'est pas le cas. Les élus le dénoncent.

Dans leurs résolutions et avis les CSE d'établissement du Siège ou de la Dopom ont souligné l'inaboutissement du projet, l'insuffisance des informations communiquées, empêchant les élus de jouer pleinement leur rôle, en particulier en matière de prévention des risques professionnels.

Au vu de l'ensemble de ces constats et du caractère lacunaire de l'information, les élus du CSE central donnent un avis négatif sur le projet GENESYS.

A l'issue des débats en séance, le CSE central prend acte de la proposition de la direction de négocier un accord de méthode. Ce dernier doit permettre d'une part de formaliser des espaces de discussion dans lesquels les salariés seront partie prenante dans la définition de l'organisation future du travail, de leurs conditions de travail, dans l'évaluation des impacts et des risques, et d'autre part d'assurer un pilotage et un ajustement du projet dans le temps, au travers d'une commission ad-hoc, avec des informations régulières dans les instances, en particulier le CSE central.

Adopté à l'unanimité des 23 votants

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 5 mai 2026